



Projections de population : une croissance concentrée à l'ouest et un fort vieillissement

Si les tendances démographiques se poursuivaient, dans les Pays de la Loire, la croissance de la population resterait plus marquée à l'ouest d'ici 2050. Le littoral serait particulièrement impacté par le vieillissement de la population. Même s'il attirait moins de seniors, la population resterait plus âgée qu'en moyenne régionale. Historiquement, la croissance de population est plus marquée autour de la métropole nantaise. L'accentuation de l'attractivité des territoires les plus dynamiques et la diminution de l'attractivité des moins dynamiques conduirait à accroître la concentration de la population à l'ouest de la région. Dans les territoires peu denses et à faible dynamique démographique, attirer des familles permettrait d'atteindre un rythme de croissance semblable au niveau national.

Martine Barré, Philippe Bourieau, Insee

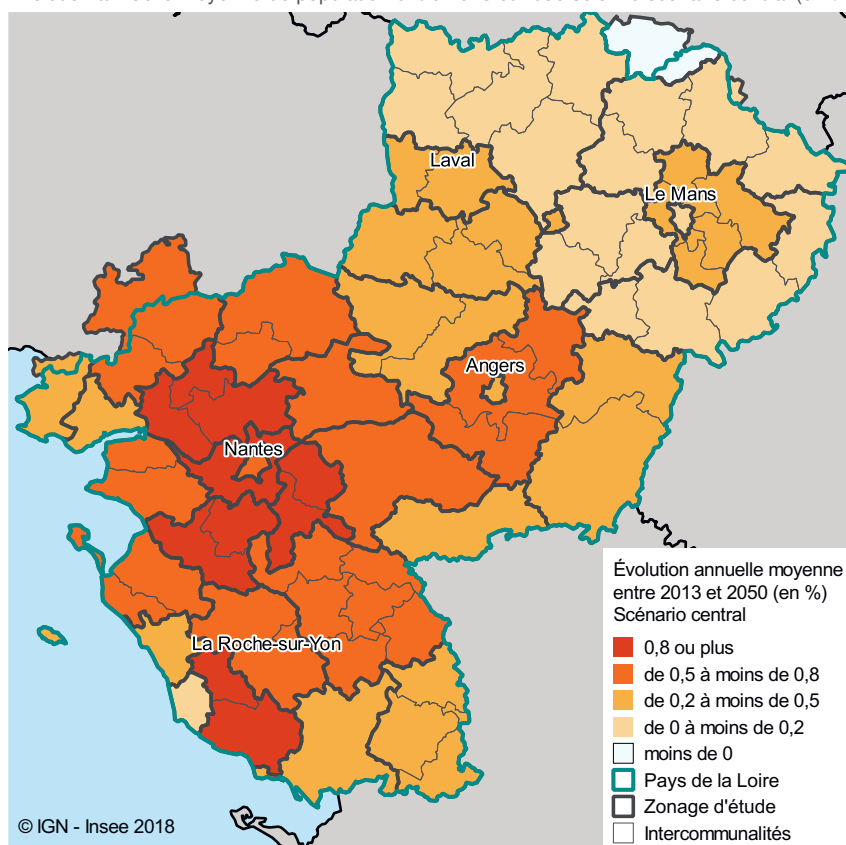
Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (*méthodologie*), 4,6 millions de personnes résideraient dans les Pays de la Loire à l'horizon 2050, soit 800 000 personnes de plus qu'en 2013. La croissance de la population ralentirait : +0,54 % par an entre 2013 et 2050, après +0,83 % entre 2008 et 2013. Néanmoins, elle resterait plus dynamique qu'en France métropolitaine (+0,32 % par an entre 2013 et 2050). Les dynamiques seraient contrastées selon les territoires, les plus fortes croissances de population se concentreraient autour de la ville de Nantes et dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Vendée Coeur Océan (*figure 1*). Anticiper les évolutions démographiques constitue un enjeu majeur pour les acteurs publics locaux pour réaliser les documents de planification et notamment d'urbanisme et adapter les équipements et l'offre de services aux besoins de la population. Si tous les territoires seront confrontés à la nécessité de prendre en charge un nombre croissant de personnes âgées dépendantes, certains seront plus impactés.

Un fort vieillissement de la population

À l'horizon 2050, le vieillissement de la population régionale serait marqué. Selon

1 Hausse de la population plus soutenue à l'ouest de la région

Évolution annuelle moyenne de population entre 2013 et 2050 selon le scénario central (en %)



Source : Insee, Omphale 2017 – scénario central, géographie au 1^{er} janvier 2017.

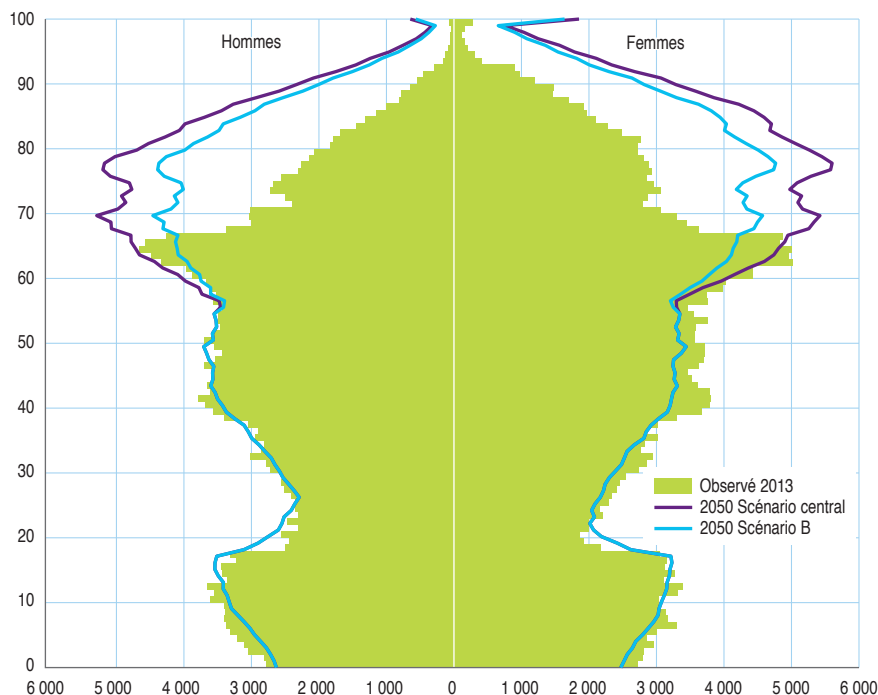
le scénario central (*méthodologie*), dans les Pays de la Loire, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus (seniors) atteindrait 28 % en 2050, soit une hausse de 10 points par rapport à 2013. Ce vieillissement provient directement de l'espérance de vie qui augmente et des générations du baby-boom qui atteignent des âges avancés. Dans la région, il est accentué par le jeu des arrivées et des départs. D'ici 2050, le vieillissement dans les Pays de la Loire serait plus prononcé qu'en France métropolitaine. Ainsi, la part de seniors dépasserait d'un point celle de France métropolitaine alors qu'elles étaient équivalentes en 2013. Le nombre de seniors doublerait quasiment : il atteindrait 1 298 000 en 2050 contre 677 000 en 2013. À l'horizon 2050, trois quarts des habitants supplémentaires des Pays de la Loire seraient des seniors.

Littoral : deux habitants sur cinq auraient 65 ans ou plus en 2050

Comme actuellement, les personnes âgées seraient particulièrement présentes sur le littoral. Selon le scénario central, la part des seniors atteindrait 39 % de la population des 12 EPCI du littoral (*méthodologie*) à l'horizon 2050, soit 11 points de plus qu'au niveau régional et une progression de 15 points par rapport à 2013 (*figure 2*). Sur la période, seul le nombre de seniors augmenterait. La côte est très prisée par les seniors qui viennent s'y installer, parfois un peu avant leur retraite. Ceci accélère le vieillissement de la population. Dans ces territoires, l'excédent des arrivées sur les départs (solde migratoire) serait l'unique moteur de la croissance de la population, et porté majoritairement par les personnes de 55 ans ou plus. Dans le même temps, le déficit naturel s'accroîtrait : le nombre de décès augmenterait en continu tandis que le nombre de naissances diminuerait. Selon le scénario central, avec +0,51 % en moyenne annuelle, l'évolution de population du littoral serait au même niveau que la région. Toutefois, les évolutions seraient disparates. Les seniors représenteraient la moitié de la

2 Vieillesse de la population particulièrement marqué sur la côte

Pyramides des âges des habitants du littoral en 2013, et en 2050 selon deux scénarios



Lecture : en 2013, 1 800 hommes de 80 ans habitent sur le littoral. En 2050, ils seraient 4 500 selon le scénario central et 3 800 selon le scénario B.

Champ : les 8 territoires du littoral (*méthodologie*).

Source : Insee, Omphale 2017.

population pour le SCoT du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et le SCoT du Pays des Olonnes contre un tiers de la population pour la Carene et le Nord du SCoT du Pays de Retz. Même si la côte attirait moins de personnes de 55 ans ou plus, la part de seniors y resterait nettement plus élevée qu'au niveau régional. Face au vieillissement marqué de la population, développer des infrastructures et des services tournés vers les seniors constituera un enjeu. À terme, le manque de disponibilité de logements ou le coût du foncier pourraient freiner les arrivées des retraités ou futurs retraités. Selon le scénario A (*méthodologie*), si les arrivées de personnes de 55 ans ou plus sur le littoral diminuaient de 10 % entre 2013 et 2030 puis de 20 % entre 2030 et 2050, la

part de seniors atteindrait malgré tout 37 %, soit 9 points de plus qu'en moyenne régionale.

Selon le scénario B (*méthodologie*), qui simule une diminution encore plus forte des arrivées de personnes de 55 ans ou plus sur le littoral, la part de seniors passerait à 36 %. Si le vieillissement est plus modéré dans les grandes villes (*encadré*), le nombre de seniors doublerait dans certains territoires, posant également la question du développement de services adaptés. La part de seniors dans les 3 plus grandes agglomérations régionales serait contenue entre 21 % et 27 % selon le scénario central. Nantes Métropole accueillerait 83 000 seniors supplémentaires d'ici 2050 pour atteindre 176 000 seniors. De même, 61 000 seniors supplémentaires habiteraient dans le SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers en 2050, soit au total 116 000 seniors. Pour le SCoT du Pays du Mans, leur nombre croîtrait de 34 000 pour atteindre 87 000 seniors en 2050.

La concentration de la population à l'ouest de la région se poursuivrait

À l'horizon 2050, la concentration de la population régionale se poursuivrait autour de la métropole nantaise : la croissance y demeurerait forte tandis qu'elle serait faible dans les territoires actuellement les moins dynamiques démographiquement. Sur la période 2008-2013, 12 territoires proches de la métropole nantaise ont une croissance

Nantes, Angers, Le Mans : moins dynamiques que leur couronne

Selon le scénario central, la dynamique démographique des trois plus grandes agglomérations régionales resterait plus accentuée en dehors des villes-centres, en lien avec la poursuite de l'étalement urbain. Néanmoins, l'écart de croissance entre la ville-centre et le reste de l'agglomération se resserrerait, laissant penser à une nouvelle densification des villes d'Angers et de Nantes. Ainsi l'écart de croissance entre Nantes et le reste de la métropole passerait de 0,6 point sur la période 2008-2013 à 0,2 point sur la période 2013-2050 selon le scénario central. Les écarts seraient similaires entre Angers et le reste du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers. Entre Le Mans et le reste du SCoT manceau, l'écart passerait de 0,6 point à 0,4 point.

Les augmentations de population dans ces trois villes-centres reposeraient sur l'excédent des naissances sur les décès. Ce solde naturel diminuerait cependant à partir de 2035 avec l'augmentation des décès des plus âgés de la génération baby-boom, constat partagé au niveau France métropolitaine. À l'inverse, au seul jeu des déménagements, ces grandes villes perdraient des habitants sur l'ensemble de la période. Les arrivées d'étudiants de 17 à 22 ans ne compenseraient pas les départs des actifs de 25 à 40 ans. Ce solde migratoire négatif constituerait un point commun à toutes les plus grandes villes de France métropolitaine.

Dans ces trois villes, la population vieillirait moins vite que dans le reste du territoire régional. La part de seniors augmenterait de 3 points à Angers et de 4 points à Nantes atteignant respectivement 19 % et 18 % en 2050. La hausse serait de 7 points au Mans, contre 10 points d'augmentation au niveau régional, pour atteindre 26 % de seniors.

de population supérieure à la croissance régionale (*méthodologie*). À l'inverse, sur cette même période, la croissance démographique est atone dans 12 autres territoires. Depuis 1962, la dynamique démographique des 12 territoires proches de Nantes est plus soutenue que celle des 12 autres territoires (*figure 3*). La population s'est concentrée peu à peu autour de la métropole nantaise et ce jusqu'au littoral.

Selon le scénario central, cette concentration autour de la métropole nantaise se poursuivrait. Ainsi, le poids des deux groupes de territoires serait déséquilibré en 2050 : les plus dynamiques représenteraient 38 % de la population régionale et les moins dynamiques 29 %, contre un tiers chacun en 2013.

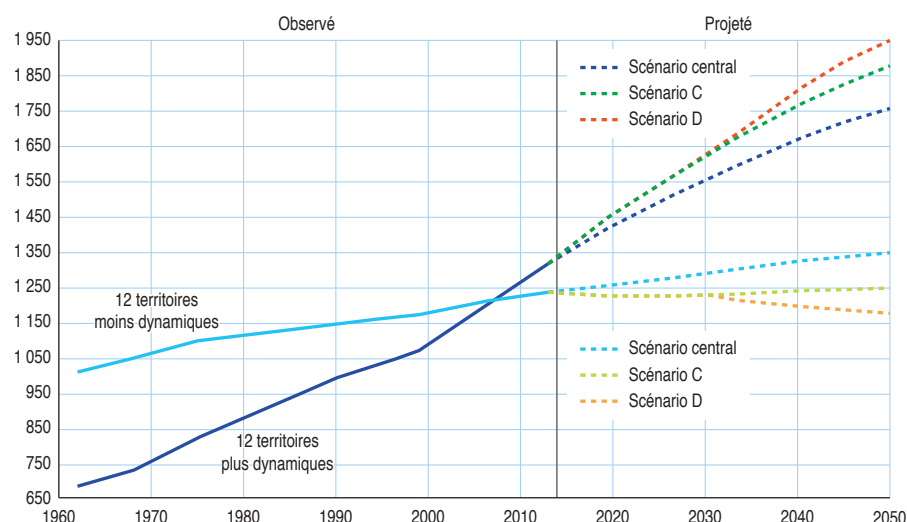
Selon le scénario C (*méthodologie*), si les arrivées de personnes, quel que soit leur âge, augmentaient de 10 % dans les 12 territoires les plus démographiquement dynamiques et diminuaient de 10 % dans les 12 territoires les moins démographiquement dynamiques, les territoires les plus dynamiques rassembleraient 41 % des Ligériens en 2050 contre seulement 27 % pour les territoires les moins dynamiques. La concentration de la population autour de la métropole nantaise augmenterait fortement.

Dans les 12 territoires les plus dynamiques, l'évolution annuelle moyenne de population serait de + 0,96 % (contre + 0,78 % dans le scénario central). Ces territoires attirant des actifs, les gains de population seraient davantage portés par les classes d'âges les plus jeunes. Ce gain par rapport à 2013 se composerait d'un tiers de personnes de 20 à 64 ans (+ 178 500) et de 15 % de jeunes de 0 à 19 ans. La part de seniors baisserait légèrement pour atteindre 28 % (- 0,7 point par rapport au scénario central).

À l'inverse, dans les 12 territoires les moins dynamiques, avec + 0,03 % par an, l'évolution annuelle moyenne de population serait bien en deçà du rythme de croissance de la période 2008-2013 (+ 0,23 %) et du scénario central (+ 0,24 %). Seuls les seniors contribueraient au gain de population (+ 130 000), le nombre de personnes de 20 à 64 ans et de jeunes de 0 à

3 L'ouest de la région : des territoires historiquement dynamiques

Évolution de la population selon différents scénarios pour les deux types de territoires (en milliers)



Champs : les 12 territoires les plus dynamiques démographiquement et les 12 territoires les moins dynamiques démographiquement.
Source : Insee, Omphale 2017 ; Recensements de la population de 1962 à 2013.

19 ans diminueraient (respectivement - 90 000 et - 25 500). La part de seniors augmenterait d'un point par rapport au scénario central.

Selon le scénario D (*méthodologie*), si les tendances démographiques étaient encore plus accentuées, le clivage entre les territoires les plus dynamiques et les moins dynamiques serait encore plus marqué : en 2050, les premiers rassembleraient 42 % de la population régionale, contre 25 % pour les seconds. La population des territoires les moins dynamiques diminuerait (- 0,12 % en moyenne annuelle, soit - 55 000 personnes à l'horizon 2050) ; ils perdraient 129 500 personnes de 20 à 64 ans et 45 500 jeunes de moins de 20 ans. À l'opposé, la population des 12 territoires les plus dynamiques augmenterait de 640 000 personnes d'ici 2050, soit une croissance moyenne annuelle de + 1,08 %. Le rythme de croissance demeurerait inférieur à celui de la période 2008-2013 (+ 1,4 %). Ces territoires gagneraient plus d'habitants de 0 à 64 ans que de seniors : respectivement + 328 000 contre + 312 000. La part de seniors serait moindre que dans le scénario central et atteindrait 27 %.

Attirer des familles stimulerait la croissance des territoires peu denses

L'arrivée de personnes en âge d'avoir des enfants pourrait stimuler la croissance démographique des territoires peu denses situés aux franges de la région pour lesquels la croissance demeurerait faible (*méthodologie*). En effet, dans ces territoires, même si les arrivées de personnes de 25 à 40 ans sont plus nombreuses que les départs, le solde migratoire positif est moindre que dans le reste de la région (hors Nantes, Angers et Le Mans qui ont un déficit migratoire sur cette tranche d'âges).

En 2013, 519 000 habitants résident dans ces 18 groupements d'EPCI. Selon le scénario central, leur population augmenterait de 0,18 % en moyenne annuelle, soit une hausse de 35 500 habitants à l'horizon 2050 (*figure 4*). Dans ces territoires, la population diminuerait pour les 20 à 64 ans (- 28 000) et pour les jeunes de 0 à 19 ans (- 5 700). La hausse de population serait donc exclusivement due au nombre croissant de seniors. Un habitant sur trois dans ces territoires serait âgé de 65 ans ou plus en 2050.

Selon le scénario E (*méthodologie*), si les arrivées de personnes de 25 à 40 ans et leurs enfants (0-15 ans) augmentaient de 10 % de 2013 à 2050, la population augmenterait de + 0,28 % par an. La baisse du nombre de personnes de 25 à 64 ans s'atténuerait (- 15 500 par rapport à 2013) et le nombre de jeunes de 0 à 19 ans repartirait à la hausse (+ 1 400). Le nombre de seniors augmenterait un peu plus que dans le scénario central, néanmoins leur part diminuerait d'un point.

Limiter les départs des jeunes âgés de 17 à 22 ans contribuerait également à stimuler la croissance démographique de ces territoires. Le développement de l'offre de formation du supérieur pourrait y contribuer. Cependant, actuellement, le déficit migratoire des jeunes

4 Attirer des familles sur les territoires peu denses dynamiserait la croissance de la population

Évolution de la population entre 2013 et 2050 par tranche d'âges selon trois scénarios (*méthodologie*)

	2013	Projections à horizon 2050		
		Scénario central	Scénario E	Scénario F
Population (en nombre)	519 000	+ 35 500	+ 56 000	+ 64 300
dont : 0-19 ans	127 000	- 5 700	+ 1 400	+ 4 700
20-64 ans	281 000	- 28 000	- 15 500	- 10 500
65 ans ou plus	111 000	+ 69 200	+ 70 100	+ 70 100
Évolution annuelle moyenne de population 2013-2050 (en %)	///	+ 0,18	+ 0,28	+ 0,32
Part de 65 ans ou plus (en %)	21,4	32,5	31,5	31,0

Champ : les 5 territoires peu denses et à faible dynamique démographique (*méthodologie*).

Source : Insee, Omphale 2017.

âgés de 17 à 22 ans n'est pas spécifique aux 5 territoires peu denses étudiés ici ; il concerne tous les territoires de la région à l'exception des 3 plus grandes villes. En combinant le scénario précédent à une baisse de 10 % des départs

des jeunes de 17 à 22 ans entre 2013 et 2050 (scénario F) (*méthodologie*), la croissance de la population serait semblable au niveau national (+ 0,32 % en moyenne annuelle). Les gains de population induits par les scénarios E

et F pèseraient peu sur la croissance démographique des autres territoires régionaux. En effet, comme ces territoires sont situés aux frontières de la région, de nombreuses arrivées proviendraient des régions voisines. ■

Méthodologie

Le modèle Omphale permet de réaliser des projections de population infra nationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Ces hypothèses sont appliquées aux quotients observés initialement sur la zone d'intérêt. Le point de départ des projections est le recensement de la population 2013.

Le scénario « central » reproduit les tendances observées sur le passé récent : solde migratoire France entière avec l'étranger de + 70 000 personnes par an, fécondité stable et évolution de la mortalité parallèle à la tendance nationale.

Dans cette étude, chaque EPCI contenant au moins une commune dans les Pays de la Loire est intégré au territoire régional. Les territoires d'étude ont été principalement définis sur la base des périmètres des SCoT, sauf lorsque les contraintes techniques du modèle Omphale (seuil de population minimum de 50 000 habitants) imposaient d'autres regroupements d'EPCI.

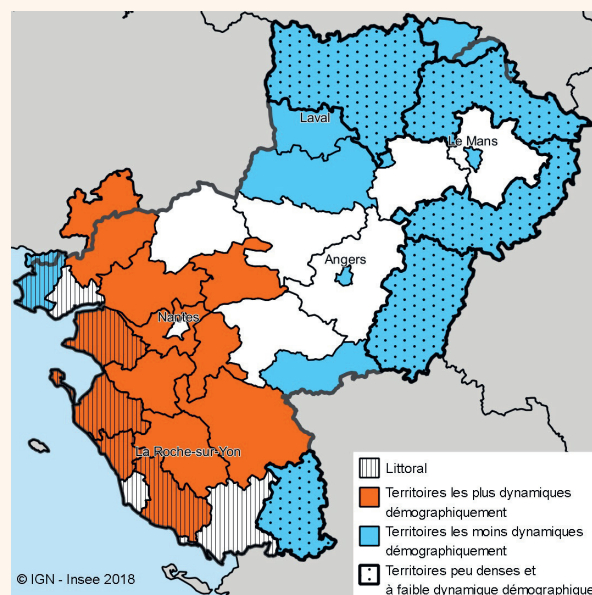
Les SCoT et EPCI sur lesquels des scénarios à façon ont été simulés sont représentés sur la carte ; la liste détaillée figure en données complémentaires sur insee.fr :

- le littoral est constitué de 8 territoires ;
- les 12 territoires les plus dynamiques démographiquement ont une évolution annuelle moyenne de population supérieure ou égale à 1,1 % entre 2008 et 2013 ; ils sont situés à l'ouest de la région ;
- les 12 territoires les moins dynamiques démographiquement ont une évolution annuelle moyenne de population inférieure à 0,5 % entre 2008 et 2013 ;
- les territoires peu denses et à faible dynamique démographique ont une densité inférieure à 70 habitants par km², une évolution annuelle moyenne de population inférieure à 0,5 % entre 2008 et 2013 et inférieure à 0,3 % entre 2010 et 2015 (*pour en savoir plus*) ; ces 5 territoires sont situés aux frontières régionales.

Les quotients de migrations par sexe et âge détaillé ont été modifiés dans les scénarios simulés. Par abus de langage, le texte parle de nombre d'arrivées ou de départs.

Dans cette étude, les « seniors » correspondent aux personnes âgées de 65 ans ou plus.

Quatre types de territoires sur lesquels sont réalisés des scénarios à façon



Scénarios simulés : variantes par rapport au scénario central du modèle Omphale

Scénarios	Territoires concernés	Tranches d'âges concernées	Quotients modifiés	Modifications
A	littoral	55 ans ou plus	immigration vers les territoires concernés	– 10 % entre 2013 et 2030 – 20 % entre 2030 et 2050
B	littoral	55 ans ou plus	immigration vers les territoires concernés	– 10 % entre 2013 et 2020 – 20 % entre 2020 et 2030 – 30 % entre 2030 et 2040 – 40 % entre 2040 et 2050
C	12 territoires les plus dynamiques démographiquement	tous âges	immigration vers les territoires concernés	+ 10 % entre 2013 et 2050
	12 territoires les moins dynamiques démographiquement	tous âges	immigration vers les territoires concernés	– 10 % entre 2013 et 2050
D	12 territoires les plus dynamiques démographiquement	tous âges	immigration vers les territoires concernés	+ 10 % entre 2013 et 2030 + 20 % entre 2030 et 2050
	12 territoires les moins dynamiques démographiquement	tous âges	immigration vers les territoires concernés	– 10 % entre 2013 et 2030 – 20 % entre 2030 et 2050
E	territoires peu denses et à faible dynamique démographique	25 à 40 ans 0 à 15 ans	immigration vers les territoires concernés	+ 10 % entre 2013 et 2050
F	territoires peu denses et à faible dynamique démographique	25 à 40 ans 0 à 15 ans	immigration vers les territoires concernés	+ 10 % entre 2013 et 2050
		17 à 22 ans	émigration hors des territoires concernés	– 10 % entre 2013 et 2050

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et le Conseil régional des Pays de la Loire (Thierry Durfort) en collaboration avec l'Agence régionale – Pays de la Loire Territoires d'Innovation (Virginie Guigo-Geffroy).

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin

Rédactrice en chef
Myriam Boursier

Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Juin 2018

Pour en savoir plus

- Rocheteau M., *Évolution de population : fort contraste entre les intercommunalités de l'ouest et de l'est de la région*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 78, décembre 2017.
- Bourieau P., *À l'horizon 2050, plus d'un quart de personnes âgées de 65 ans ou plus dans les Pays de la Loire*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 67, juin 2017.
- Desriviere D., *D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole*, Insee Première, n° 1652, juin 2017.

